

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
7 AVRIL 2015**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le mardi 7 avril 2015 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur René Pinard pour des raisons personnelles.

2015-04-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1896 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-02

Dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2015 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 mars 2015

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux des assemblées du 2 et 19 mars 2015, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 27 mars 2015 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.
(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-03

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 19 mars 2015

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE les procès-verbaux des assemblées du 2 et 19 mars 2015 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De diabète Québec, nous sollicitant financièrement afin d'aider les personnes atteintes du diabète.
- De madame Lynne Champoux-Williams, conseillère en santé et environnement de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, nous informant d'un concours d'arrachage d'herbe à poux qui se tiendra du 1^{er} au 14 juillet prochain et de la chance pour nos citoyens de gagner 100\$ en prix. Une entente de partenariat et une lettre d'appui devront être transmises avant le 24 avril prochain.
- Du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, sollicitant la collaboration par voie de résolution, de toutes les municipalités, afin que chacune fasse preuve d'objectivité dans les décisions qui seront prises en regard de la sécurité incendie pour le territoire de la MRC des Chenaux, et ce, afin de favoriser des ententes inter-municipales entre certaines municipalités du territoire ou voir même selon l'intérêt des municipalités qu'une étude de faisabilité soit faite pour un regroupement des services incendies.
- De madame Véronique Perron, artiste peintre native de Saint-Narcisse, nous sollicitant pour une part de commandite, afin de réserver un espace au coût de 2 000\$ pour exposer ses tableaux au Salon international des designs de Montréal (SIDIM), qui se tiendra du 21 au 23 mai prochain.
- De monsieur Guy Simon, président du comité organisateur du Relais pour la vie de la MRC Des Chenaux, nous sollicitant pour une demande de commandite, afin de venir en aide à la Société canadienne du Cancer.
- De monsieur Guy-Luc Beaupré, responsable des communications Mont-Carmel en fête, nous invitant à participer à une activité-bénéfice, soit un sprint de 100 mètres en talons hauts. Un montant de 500\$ devra être déboursé afin d'avoir une place sur la ligne de départ. L'organisation Mont-Carmel en fête conservera 50\$ pour la remise des bourses et toutes les autres sommes iront à un organisme de notre choix.
- De madame Audrey Lachance, technicienne de la faune-botaniste, nous demandant un appui à un projet de conservation volontaire de la tourbière de Lac-à-la-Tortue.
- De madame Danielle St-Amand, directrice du service du développement institutionnel de l'UQTR, nous invitant au 5 à 7 « Savoir Partagé », qui aura lieu le jeudi 9 avril prochain sur le campus de l'UQTR.

(DE)

- De monsieur Claude Duplain, conseiller senior des Affaires gouvernementales et municipales chez Gaz Métro, nous remerciant d'avoir assisté à la rencontre de sensibilisation du réseau gazier. Messieurs Guy Veillette et Guy Trépanier ont participé à cette rencontre.
- De monsieur Michel Jodoin, ingénieur du groupe Qualitas, offrant leurs services d'ingénierie municipale, notamment l'ingénierie des sols, les bétons, les enrobés, les études de chaussées et les études géotechnique.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Performance en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles pour 2014

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, nous rappelle que nous avons reçu un montant de 11 955,44\$ en 2014 et qu'une amélioration de notre performance en récupération se traduit par une augmentation de la subvention.

Réglementation fédérale concernant la gestion des eaux usées au Québec

Un projet de réglementation fédérale concernant la gestion des eaux usées au Québec a été publié le 21 mars 2015 dans la Partie I de la Gazette du Canada, pour une période de consultation de 30 jours. Le projet, une fois finalisé, décréterait que le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées ne s'appliquerait pas au Québec pour les systèmes d'assainissement des eaux usées municipales qui sont actuellement régis par deux règlements soit : le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*. Les dispositions fédérales continuent de s'appliquer aux systèmes fédéraux d'assainissement des eaux usées ainsi qu'à ceux des Premières Nations.

Avis de convocation à l'audience dans le dossier de la Ferme Heer s.n.c.

Dans le dossier de la Ferme Heer s.n.c., la Commission de protection du territoire agricole du Québec est la partie intimé, la MRC des Chenaux est la partie mise en cause et monsieur Andy Heer, est la partie requérante. L'audience aura lieu le 9 juin prochain à 13h30, au tribunal administratif du Québec, 575, rue Saint-Amable, Québec et notre présence est sollicitée à cette audience. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, représentera la municipalité lors cette audience du Tribunal administratif du Québec.

Accusé réception à notre demande de révision des modalités du programme du transfert de la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Le député de Nelligan et ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, monsieur Martin Coiteux, accuse réception de la résolution municipale adoptée le 2 mars dernier, concernant la demande de révision des modalités du programme TECQ.

Nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

La nouvelle réglementation provinciale est entrée en vigueur le 2 mars 2015. Cette nouvelle réglementation touche tous les citoyens qui ont et ceux qui auront une nouvelle installation de prélèvement d'eau (puits).

(TOUS)

Tous les citoyens s'approvisionnant en eau, par une source d'alimentation autre que l'aqueduc municipal, ont l'obligation de rendre leur installation visible et accessible, et ce, même si l'installation est en place depuis des années. Les citoyens devront procéder avant mars 2016 et installer une affiche arborant le pictogramme retenu pour ce type d'installation. Aussi, tout ouvrage de captage construit à moins de 30 mètres d'un système d'eaux usées, non étanche, devra s'assurer du scellement de son puits sous la supervision d'un professionnel.

Dossier arrérage de taxes

Quatre dossiers ont été transmis en regard à la vente pour taxes à la MRC des Chenaux à la date limite de transmission à la MRC des Chenaux. À ce jour deux dossiers sont toujours en procédure de vente pour taxes.

Déclaration annuelle en matière d'équité salariale

La Commission de l'équité salariale nous informe, dans une correspondance datée du 1^{er} mars dernier, que nous devons produire notre déclaration annuelle en matière d'équité salariale. Le 16 mars dernier, ladite déclaration a été complétée et transmise en ligne par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Bourse Théodore-Baril

Madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, nous informe qu'un montant de 1 475,28\$ est laissé dans le fond pour la Bourse Théodore-Baril, de la part des investisseurs ayant contribué financièrement au projet de monsieur Jeannot-Baril.

Service d'indemnisation de la Mutuelle des municipalités du Québec, dossier de madame Louise Pleau

La Mutuelle nous informe qu'elle n'a toujours pas reçu les documents demandés à madame Louise Pleau, concernant le sinistre du 27 novembre 2014. Madame Pleau, nous informe qu'elle a transmis les documents dans les derniers jours.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), accusé réception dans le dossier de monsieur Jean-Pierre Bergeron

La Commission nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation de monsieur Jean-Pierre Bergeron et qu'elle procèdera à l'étude détaillée de la demande dans les prochaines semaines.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), décision dans le dossier de monsieur Laurent Baril

Après avoir pris en considération l'ensemble des éléments au dossier et tenu compte des informations supplémentaires datées du 15 janvier 2015, la CPTAQ est d'avis qu'elle peut faire droit à la demande modifiée. La Commission autorise l'aliénation en faveur de la Ferme Joviane inc. d'une partie des lots 126 et 127 d'une superficie approximative de 23,53 hectares, du cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse. De plus, la Commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentiel accessoire, d'une superficie de 1 720,2 mètres carrés, faisant partie du lot 126, du cadastre susdit.

(COMMISSION)

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de L.A. Brouillette Itée.

La Commission autorise l'aliénation en faveur de Roger Brouillette et fils inc. d'une partie des lots 247 et 251 du cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse, d'une superficie totale approximative de 11,8 hectares. La Commission autorise aussi, l'aliénation en faveur de monsieur Patrice Brouillette d'une partie des lots 250 et 251, d'une superficie approximative de 3,3 hectares, dans la municipalité de Saint-Narcisse.

Dossier de mise aux normes de l'eau potable, dénonciation d'un contrat pour la fourniture de systèmes de dosage de produits chimiques

La compagnie CHEM ACTION inc., spécialisée dans la fourniture de systèmes de dosage de produits chimiques nous a transmis une dénonciation de contrat pour un montant approximatif de 25 177,00\$, taxes en sus, pour la fourniture de systèmes de dosage de produits chimiques à FILTRUM construction inc. dans le cadre de notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

Dossier de mise aux normes de l'eau potable, quittance partielle pour la fourniture de systèmes de dosage de produits chimiques

La compagnie CHEM ACTION inc., nous informe d'une quittance partielle pour une somme cumulative de 26 052,53\$ à Filtrum inc. pour les travaux exécutés au 28 février 2015.

Dossier de mise aux normes de l'eau potable, quittance partielle pour la fourniture de matériaux et d'entretien électrique

La compagnie Wesco distribution Canada LP, nous informe d'une quittance finale pour une somme cumulative de 11 374,58\$ à Filtrum inc. pour les travaux exécutés au 28 février 2015.

Dossier de mise aux normes de l'eau potable, quittance partielle pour la fourniture d'équipement de puissance électrique

La compagnie Génératrice DRUMMOND, nous informe d'une quittance partielle pour une somme cumulative de 7 243,43\$ à Filtrum inc. pour les travaux exécutés au 28 février 2015.

Éclairage public à DEL, programme de subvention Bâtiment de Hydro-Québec

La direction Grands clients chez Hydro-Québec, accuse réception à notre lettre d'intérêt et nous informe que nous avons jusqu'au 31 mars 2015 pour leur transmettre notre bon de commande et que nous devons avoir terminé les travaux au plus tard le 31 mars 2017.

Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe qu'il a reçu notre réclamation finale concernant notre projet d'ascenseur au centre communautaire et que l'analyse se fera ultérieurement.

(PROGRAMME)

Programme Nouveaux Horizons

Le gouvernement Fédéral a transmis un chèque de 22 330,00\$ au Club de l'Âge d'Or de Saint-Narcisse dans le cadre du programme Nouveaux Horizons. Ce montant servira à l'achat d'un aspirateur, jeux intérieurs, tables, nappes, sèche-mains, portable, imprimante et modules exercices intergénérationnels.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 2 mars dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Madame Jocelyne Saucier, demande au conseil la raison d'un montant de 5 015,67\$ en rénovation cadastrale. Monsieur Guy Veillette, maire lui explique que se sont le paiement pour toutes les procédures administratives de notre rénovation au niveau des cadastres et qu'il reste encore 60% de la facture à payer. Monsieur Clément Adam, demande au conseil pourquoi un montant de 5288,85\$ en frais d'arpentage. Monsieur Guy Veillette, maire, explique que ce sont des travaux d'arpentage qui ont servi à la réalisation de piquetage et à la localisation des servitudes, dans le cadre du programme de mises aux normes de l'eau potable.

2015-04-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'avril 2015 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-05

Adoption du projet de règlement numéro 2015-04-510 modifiant le plan d'urbanisme visant la modification des limites d'affectation agricoles

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les limites d'affectation d'usages agricoles;

ATTENDU que suite à un éventuel projet domiciliaire à grand terrain avec la possibilité de pratiquer des usages agricoles peu intensifs, il est nécessaire de modifier les affectations de ce secteur;

ATTENDU que ce règlement modifie le règlement du plan d'urbanisme (règlement numéro 2009-05-437). Il a pour objet d'agrandir le périmètre d'urbanisation en y incluant le secteur situé entre la rivière des Chutes, le rang des Chutes Nord et le rang Saint-Pierre.

(ATTENDU)

ATTENDU que durant la période 2006-2014, une soixantaine de nouveaux logements ont été construits à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que cette situation fait en sorte que la disponibilité en espace résidentiel ne peut suffire à la demande pour la période 2015-2021;

ATTENDU qu'afin de pouvoir répondre à la croissance résidentielle anticipée, la municipalité a entrepris, au début de l'année 2105, un processus visant à exclure de la zone agricole une partie des lots 73 à 78 situés entre la rivière des Chutes, le rang des Chutes Nord et le rang Saint-Pierre.

ATTENDU que la municipalité entend aussi exclure de la zone agricole une bande de terrain de 60 mètres en bordure de la rue de l'Église sur les lots 289 à 294;

ATTENDU que cette bande de terrain est dans la zone urbaine de la municipalité;

ATTENDU qu'une fois la demande acceptée par la CPTAQ, ce secteur est intégré dans une affectation résidentielle et le périmètre d'urbanisation est agrandi en conséquence;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 2015-04-510 modifiant le plan d'urbanisme ;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-06

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2015-04-511 modifiant le règlement de zonage visant à modifier les zones

ATTENDU que suite à un éventuel projet domiciliaire à grand terrain avec la possibilité de pratiquer des usages agricoles peu intensifs, il est nécessaire de modifier les zones de ce secteur;

ATTENDU que ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-05-438. Il a pour objet d'agrandir les zones 113-R et 114-R ainsi que de créer la zone résidentielle 128-R et d'y régir les constructions et usages accessoires;

ATTENDU que le plan de zonage 2009-05-438 est modifié par l'agrandissement de la zone 113-R sur une partie du lot 294. La zone 211-A est réduite en conséquence;

ATTENDU que le plan de zonage 2015-04-511, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 113-R et 211-A;

(ATTENDU)

ATTENDU que le plan de zonage 2009-05-438 est modifié par l'agrandissement de la zone 114-R sur une partie des lots 290, 291, 292 et 293. La zone 211-A est réduite en conséquence;

ATTENDU que le plan de zonage 2015-04-511, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 114-R et 211-A;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la zone 212-A, d'ajouter la zone 128-R et d'y régir les constructions et usages accessoires;

ATTENDU que le plan de zonage 2009-05-438 est modifié par la création de la zone 128-R comprenant une partie des lots 73 à 78. La zone 212-A est réduite en conséquence;

ATTENDU que le plan de zonage 2015-04-511, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 128-R et 212-A;

ATTENDU que la classification des usages (annexe B du règlement de zonage 2009-05-438) est modifiée par l'ajout de l'usage «05. Fermette», dans le groupe d'usages «Élevage d'animaux» faisant partie de la classe d'usages «Agricole et forestier»;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro 2015-04-511;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-07

Demande d'exclusion de la zone agricole, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, (CPTAQ)

ATTENDU que sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse, le rythme de la construction résidentielle s'est accru au cours des dernières années;

ATTENDU que les espaces vacants actuellement disponibles pour l'implantation de nouvelles résidences à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation sont très restreints et qu'ils ne peuvent répondre à la croissance résidentielle prévue au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Chenaux;

ATTENDU que pour la municipalité, la seule alternative à cette problématique d'urbanisation consiste à étendre la superficie du périmètre d'urbanisation dans la partie du territoire située en zone agricole;

ATTENDU que la municipalité à analyser différentes options d'espace vacant à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, en ayant comme objectif de minimiser les impacts sur les activités agricoles présentes sur son territoire ;

(ATTENDU)

ATTENDU que la municipalité entend s'associer avec les propriétaires des lots visés par la présente demande d'exclusion de la zone agricole afin de présenter et de promouvoir un concept de développement résidentiel qui s'intègre parfaitement bien dans le milieu rural;

ATTENDU qu'il est primordial pour la municipalité de pouvoir disposer des espaces nécessaires pour accueillir de nouvelles familles, et ce, afin de conserver et d'accroître le dynamisme de notre collectivité;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité de Saint-Narcisse transmette à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'exclusion de la zone agricole dans les secteurs suivants :

- . Partie de lots 73, 74, 75, 76, 77 et 78, d'une superficie de 22,3 hectares ;
- . Partie des lots 289, 290, 291, 292, 293 et 294, d'une superficie de 4,2 hectares.

QUE le dossier argumentaire justifiant ces demandes fasse partie de la présente résolution et qu'il soit également transmis à la Commission de protection du territoire agricole.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-08

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2015-03-508 modifiant le règlement de zonage visant à modifier la zone 207-A

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la zone 207-A;

ATTENDU qu'afin d'autoriser les habitations communautaires, il est nécessaire de modifier la zone de ce secteur;

ATTENDU que la grille de spécification de la zone 207-A est modifiée afin d'y autoriser l'usage « Habitation communautaire »

ATTENDU que la nouvelle grille de spécification de la zone 207-A est annexée au présent règlement;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro 2015-03-508;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-09 **Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2015-03-508**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments d'un projet de règlement d'urbanisme ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2015-03-508 le 4 mai 2015 à compter de 19h00 à la salle municipale, 300, rue Principale à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-10 **Adoption d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats émis par la municipalité**

ATTENDU que le gouvernement a adopté en août dernier le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

ATTENDU que la section de ce règlement visant les normes que doivent faire appliquer les municipalités entrera en vigueur le 2 mars prochain.

ATTENDU que le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificats numéro 2009-05-444. Il a pour objet de modifier les dispositions relatives aux documents et renseignements requis pour une demande de certificat d'autorisation concernant l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie.

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le règlement portant le numéro 2015-03-509, afin de modifier le règlement sur les permis et certificats soit et est adopté;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-11 **Les mercredis de l'Agora Desjardins et Rendez-vous des arts**

ATTENDU que le comité culturel de notre municipalité a déposé sa programmation des mercredis de l'Agora Desjardins pour la prochaine saison qui s'échelonne du 17 juin au 19 août 2015 ; **(ATTENDU)**

ATTENDU que le comité culturel a sollicité des commanditaires les invitant à parrainer des spectacles ;

ATTENDU que ledit comité sollicite également la contribution financière de la municipalité pour un montant de 1 500\$ afin d'assurer le succès de sa programmation, et tout comme par les années précédentes, présenter un des dix spectacles qui seront offerts gratuitement à la population ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil accepte de verser un montant de 1 500\$ pour l'ensemble des spectacles des mercredis de l'Agora pour la saison 2015 qui sera présenté à partir du 17 juin prochain à l'Agora Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-12

Demande du Centre d'action bénévole de la moraine nous sollicitant pour un montant de 300\$, pour leur activité reconnaissance aux bénévoles

ATTENDU que la semaine de l'action bénévole se déroulera du 12 au 18 avril prochain, sous le thème « Le bénévolat un geste gratuit, un impact collectif »;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la Moraine va recevoir les bénévoles de tout le territoire, à la salle municipale de Saint-Maurice, le mercredi 15 avril 2015, dès 10h00;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole veut comme par le passé offrir cette activité de reconnaissance aux bénévoles gratuitement;

ATTENDU que le Centre célèbre ses 35 ans d'existence.

ATTENDU qu'une participation financière de 300\$ nous est demandée, à nous et aux autres municipalités desservies par le Centre d'action bénévole de la Moraine;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la moraine est un organisme sans but lucratif;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement de 300\$ au Centre d'action bénévole de la Moraine, afin de soutenir financièrement leur activité de reconnaissance aux bénévoles.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-13

Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2015

ATTENDU que le congrès annuel de l'ADMQ se déroulera les 17, 18 et 19 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU que plusieurs ateliers d'information et cliniques reliés à la fonction publique sont donnés; **(ATTENDU)**

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et d'activités interactives avec les conférenciers, les avocats et les autres partenaires du monde municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, au congrès 2015 de l'ADMQ, afin que ce dernier puisse participer aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès et les frais d'inscription, au montant de 488\$, taxes en sus, de même que les frais d'hébergement et de déplacement qui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-14

Dossier de la vérification comptable, homologation des écritures à enregistrer

ATTENDU que le service du secrétariat municipal enregistre de façon mensuelle la valeur pour l'utilisation des salles offertes gratuitement ou à taux réduit;

ATTENDU la réception de la liste des constats émis dans le cours de l'année 2014, lesquels ont été traités par la Cour municipale et doivent être comptabilisés au 31 décembre 2014;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'enregistrer des écritures comptables pour la répartition de la perception des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes et autres factures diverses, de même que pour enregistrer les transferts de la section générale aux sections aqueduc et assainissement pour les immeubles non imposables qui bénéficient des services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que la conciliation des revenus et dépenses des activités organisées par le comité culturel montre un surplus de 919,31\$ pour l'exercice financier 2014, lequel sera affecté par écriture comptable au montant réservé au Comité Culturel depuis quelques années;

ATTENDU qu'il est également nécessaire de procéder à la répartition des dépenses du bureau et du garage municipal, de l'entrepôt Ata-Sol et de la machinerie et des véhicules pour affecter les dépenses aux différentes fonctions administratives afin de se conformer aux normes dictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la présentation de l'information financière;

ATTENDU que la machinerie de la municipalité a été mise à contribution lors de la réalisation de nos projets dans le cours de 2014 et qu'il y a lieu d'enregistrer les écritures comptables pour comptabiliser cette contribution;

ATTENDU les documents présentés par le directeur général, séance tenante, montrant les répartitions des fonds d'administration à la section générale au montant de 248 351,25\$ pour le financement des dépenses d'immobilisations;

ATTENDU qu'il est nécessaire que le conseil homologue les écritures comptables par résolution afin que l'on puisse finaliser le rapport financier pour notre exercice se terminant le 31 décembre 2014.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

(QUE)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil homologue les répartitions proposées dans les documents déposés par le directeur général et autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à enregistrer les écritures comptables pour finaliser le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, lesquels documents sont consignés au dossier de la vérification comptable de l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-15

Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables

ATTENDU la réception d'une demande, de madame Lucie Nobert pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de son logement situé, au 390, rue Principale et la vacance de sa résidence située, au 82, rang Saint-Félix;

ATTENDU la réception d'une demande, de madame Denise Dessureault et AL pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de sa résidence située, au 609, rang 2 Nord;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de madame Lucie Nobert et au dossier de madame Denise Dessureault et AL les taxes de services de la résidence étant située, au 82, rang Saint-Félix, du logement étant situé, au 390, rue Principale et de la résidence étant situé, au 609, rang 2 Nord, le logement et les résidences étant vacants;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes de services au dossier de madame Lucie Nobert en date du 1^{er} janvier 2015, à la résidence étant située au 82, rang Saint-Félix et du logement étant situé, au 390, rue Principale à Saint-Narcisse, de soustraire les taxes de services au dossier de madame Denise Dessureault et AL en date du 1^{er} janvier 2015, à la résidence étant située au 609, rang 2 Nord à Saint-Narcisse;

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Patrice Germain situé au 258, rue des Lilas, pour soustraire une licence de chien au dossier de madame Manon Dorion situé au 480, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

(CLÔTURE)

2015-04-16

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;
À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h31.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général